

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 28 mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Couzruy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2021

PRESENTS : M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

Affiché le : 02/06/2021

ABSENTS : Mme BEAUGERIE Delphine (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à Mme HAY Salomé), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme Eliane BRAILLON

11. Modification des modalités de facturation ALSH.

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement signée avec la CAF relative au versement de la prestation de service pour l'ALSH de la commune de Boisseuil, plusieurs options de tarifications sont possibles.

La commune utilise actuellement « l'option 7 » qui permet une facturation à la période (journée complète et demi-journée) tout en déclarant à la CAF en heures réalisées. Cette déclaration en heure est très favorable puisque la majorité des enfants sont présents plus de 8 heures par jour.

Toutefois afin de conserver cette option et de pouvoir faire une déclaration à l'heure, il est nécessaire de mettre en place un second mode de facturation. Il est ainsi proposé les deux modes suivants :

- facturation par ½ journée ou par journée (mode de tarification actuel),
- facturation avec un forfait semaine pour les vacances (nouveau mode de facturation).

A noter que pour les semaines non complètes avec jours fériés, la facturation à la journée sera appliquée.

La nouvelle tarification pourrait s'établir avec une diminution de 5 % par rapport à une semaine complète sans forfait. Les tarifs seraient les suivants :

Tarifs applicables aux familles domiciliées sur la commune de Boisseuil et la commune d'Eyjeaux

	Journée complète sans forfait			Forfait semaine avec réduction de 5 %		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
1 enfant à charge	60,25 €	64,00 €	67,50 €	57,25 €	60,80 €	64,12 €
2 enfants	55,00 €	59,25 €	62,50 €	52,25 €	56,29 €	59,37 €
A partir de 3 enfants	49,00 €	52,50 €	56,25 €	46,55 €	49,87 €	53,44 €

Tarifs applicables aux familles domiciliées sur les autres communes

	Journée complète sans forfait			Forfait semaine avec réduction de 5 %		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
1 enfant	86,25 €	89,75 €	93,25 €	81,94 €	85,26 €	88,59 €
2 enfants	81,00 €	84,75 €	88,25 €	76,95 €	80,51 €	83,84 €
A partir de 3 enfants	74,50 €	78,00 €	81,75 €	70,77 €	74,10 €	77,66 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider la mise en place d'un second mode de facturation concernant l'ALSH,
- d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2021,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

